



# FEMMES, JUSTICE ET MILIEU CARCÉRAL

Amandine MOUTOY

Militante féministe et sociologue de l'intervention sociale

La plupart des ouvrages traitant de la criminalité laissent peu ou pas de place aux femmes et lorsqu'ils daignent en parler ils les placent dans des cases bien définies avec certains profils types, toujours très stéréotypés. Une femme délinquante est toujours représentée comme un peu moins « femme » que les autres.

D'après Coline Cardi, les seuls ouvrages étudiant le sujet de la criminalité des femmes et ayant réussi à marquer les esprits sont peu nombreux, il s'agit de ceux de Rostaing en 1997 « La relation carcérale »<sup>1</sup> et de ceux de Cario en 1992 sur la criminalité féminine<sup>2</sup>. En général, la plupart des sociologues se contentent d'observer qu'il y a plus d'hommes que de femmes derrière les barreaux, l'analyse ne va donc pas beaucoup plus loin car ils centrent leurs analyses sur le 2<sup>ème</sup> groupe<sup>3</sup>.

Le traitement pénal que subissent les femmes qui ont des liens avec le milieu carcéral s'explique le plus souvent par leurs origines sociales, les femmes en situation de précarités ont donc plus de chance d'aller en prison.<sup>4</sup>

## ORIGINE DE LA CRIMINALITÉ FÉMININE MENANT À LA CARCÉRALITÉ ?

Les femmes ayant affaire à la justice et au milieu carcéral ont presque toujours derrière elles des vies remplies de souffrance, des personnalités fragiles et des antécédents familiaux atypiques et difficiles, elles cumulent souvent plusieurs types de violence vécus dans le passé (violence sexuelle, psychologique, physique...)<sup>5</sup>.

Pour une autre catégorie de femmes minoritaires, l'incarcération est le résultat d'un processus « pénalocentré »<sup>6</sup>, il s'agit ici de femmes qui n'ont jamais eu affaire à d'autres services institutionnels avant d'entrer dans la sphère pénale (exemple : femmes sans papier, gens du voyage...), elles ne perçoivent ni aide financière, ni allocations familiales, ni aucune aide aux soins de santé.

Il existe encore une troisième catégorie de femmes détenues, elles sont assez rares. Ces femmes bénéficient d'un capital social et culturel très élevé ce qui creuse d'autant plus le fossé avec la majorité des autres détenues. Elles sont issues des classes moyenne ou supérieure et possèdent pour la plupart un diplôme universitaire avec une carrière professionnelle importante en cours. Ces femmes se trouvent donc tout à fait hors du cadre d'explication sociologique que l'on peut donner à la majorité des femmes incarcérées.<sup>7</sup>

## LES PRISONS POUR FEMMES : CONSTRUIRE UNE RÉINSERTION EFFICACE

Le problème principal pour les professionnel.le.s du secteur pénitentiaire féminin est que les femmes incarcérées le sont en général parce qu'elles n'entrent pas dans les cases imposées par la société, elles sont donc mises de côté pour être placées dans un environnement totalement dépersonnalisant, ne laissant aucune place à la particularité de chacune, imposant des horaires, repas, heures de visites, activités, produits à utiliser...

Les femmes suivent donc au sein de la prison des chemins pré-tracés pour elles, sans devoir faire leurs propres choix ou en faisant appel à leur propre morale. Elles sont considérées comme déviantes en entrant en prison mais après leur sortie et sans contact avec la société ni aucune imprégnation réelle de celle-ci, elles le sont encore plus, n'étant pour certaines même plus capables de prendre leurs propres décisions car trop conditionnées à des

prises de position imposées par l'institution « prison ». Elles sont donc doublement inadaptées aux normes sociales après leur sortie.

La meilleure chose à faire serait d'aider ces femmes, de leur offrir un soutien psychologique, médical et social individuel, de remplacer les gardiennes et gardiens de prison par des éducatrices et éducateurs, prenant vraiment en compte les besoins de la personne et surtout de les accompagner (au sens propre comme au figuré) vers une insertion ou une réinsertion dans nos sociétés, de souligner les mauvais comportements et d'essayer d'y remédier.

Selon Coline Cardi, experte en droit privé et sciences criminelles. « Souvent, les femmes présentent de meilleures garanties : elles récidivent moins, ont des projets de réinsertion. Les juges ne font pas de favoritisme, ils adaptent la peine au mieux en fonction des circonstances pour qu'elle affecte l'enfant le moins possible, en évitant des séparations. »<sup>8</sup>

## NOTION DE DÉVIANCE<sup>9</sup>

On peut situer la prison comme le dernier maillon d'une chaîne qui englobe une série de dispositifs de réponses différentes en fonction de la déviance des femmes ou des hommes par rapport aux normes sociales en vigueur dans une société donnée.

La prison est le lieu où se retrouvent (en fin de cycle) celles dont les rapports sociaux avec leur entourage ou la société en général, sont jugés « pathologiques » ou problématiques, celles qui n'entrent pas dans les normes sont considérées comme déviantes.

La prison punit donc cette déviance, les répercussions de celles qui sont sorties de leur cadre sociaux et genré.

*« L'étude de la déviance des femmes doit permettre de nourrir les analyses sur la déviance masculine. Car si l'occultation du rapport entre genre et pénalité conduit à ignorer le traitement pénal et carcéral réservé aux femmes, cette occultation induit également et réciproquement un silence autour du masculin dans son rapport à la prison et à l'ensemble des institutions de contrôle social. On touche ici à une autre limite de notre approche : faute d'une comparaison systématique, il n'est pas possible de conclure sur le point de savoir si la prison occupe, dans l'ensemble des dispositifs de traitement de la déviance, une fonction ou une place différente selon le genre ».*<sup>10</sup>

## LA JUSTICE ET LA CARCÉRALITÉ DANS NOS SOCIÉTÉS PATRIARCALES

### PLACE DES FEMMES DANS LE MILIEU CARCÉRAL

Les femmes occupent une place minoritaire dans les statistiques pénales, c'est-à-dire plus ou moins 5 %<sup>11</sup>. Une femme criminelle reste donc assez rare. Les femmes semblent aussi bénéficier plus facilement d'aménagements de peine lors d'une condamnation pénale légère, on peut expliquer cela par la réaction des juges qui vont souvent vouloir faire au mieux pour que les enfants de la femme accusée puissent bénéficier d'une vie digne. C'est donc en quelque sorte la parentalité qui va les « protéger » (pour qu'un enfant en bas âge vivant seul avec sa mère ne soit pas placé en service d'accueil. (Service d'Accueil et d'Aide Éducative) par exemple).

*« Au cours du processus pénal, les femmes sont rarement sanctionnées -environ deux fois moins fréquemment que les hommes- par des décisions privatives de liberté, qu'il s'agisse de décisions avant jugement ou de décisions sentimentales. »*<sup>12</sup>

C'est considéré comme encore plus surprenant quand une femme est rendue coupable d'un crime car elle est censée être de nature douce, conciliante, aimante et bienveillante... Ce qui oblige donc la femme à subir une double peine : sa peine juridique et sa propre peine morale car elle est déviante des normes de société mises en place. L'homme est jugé pour ce qu'il fait non pour ce qu'il est. Il a également,

contrairement à la femme, le droit d'être mauvais par « nature ».

*« Dans les discours sur la criminalité féminine du XIX<sup>e</sup> siècle, la femme est une figure de paix, de stabilité, de reproduction, sa violence est anormale, tandis que les hommes sont plus associés à la guerre, explique Arthur Vuattoux, maître de conférences en sociologie à l'Université Paris 13. Encore aujourd'hui, dans les médias, la délinquance des filles par exemple est représentée comme un phénomène anormal, un peu irrationnel. »*<sup>13</sup>

### LE MILIEU DE VIE FÉMININ ET MASCULIN DANS LES PRISONS

D'après mon ressenti et l'avis des différentes professionnelles<sup>14</sup> travaillant dans les prisons de femmes et/ou d'hommes (ou en service externe), il y a d'abord une grosse différence entre l'ambiance présente dans une prison pour hommes et une prison pour femmes. En effet, les prisons pour femmes sont en général plus petites donc moins impressionnantes et plus « familiales ». Il y règne souvent une atmosphère plus « légère » avec peu ou pas de bruit à l'abord et dans l'enceinte de la prison.

Presque toutes les personnes travaillant dans le milieu des justiciables m'ont confié que la principale différence « physique » était la présence ou non de la violence. Chez les femmes le niveau de violence entre les individus (horizontale et verticale, autant entre les détenues qu'avec les représentant·e·s de l'ordre et de la discipline dans les prisons) est très inférieur au niveau de violence présent chez les hommes.

Je n'ai pas eu la chance de me rendre dans les cellules des détenues mais j'ai appris de source sûre que les cellules des femmes sont souvent bien plus accueillantes que celle des hommes, le ménage y est fait plus régulièrement, il arrive aussi qu'une détenue achète avec son argent de la peinture murale pour donner un peu de gaieté à son lieu de vie. De nombreux souvenirs photographiques, de leurs enfants notamment sont souvent affichés.

Les femmes sont aussi plus persévérantes en termes de « formation » que les hommes, elles sont ponctuelles dans l'étude et la remise des travaux. Il y a également un certain respect entre codétenues, ce qui permet à certaines d'entre elles de travailler dans leur cellule pour passer le jury central par exemple. Chose peu ou pas fréquente

dans le milieu pénitentiaire masculin.

Le rapport au corps est aussi vécu différemment chez les femmes et chez les hommes. On peut ainsi constater une perte de la féminité chez les femmes (la vente de soutien-gorge de sport uniquement sous-entend qu'une féminité ne peut exister en dehors du regard des hommes ?) alors qu'il y a une mise en avant de la masculinité chez les hommes.

Il y a aussi une perte de confiance en soi face à son physique, en effet, les femmes prennent souvent du poids lorsqu'elles sont incarcérées. Alors que la carcéralité des hommes est vécue d'une toute autre manière, à travers la dualité, la prise de muscles pour se montrer fort et robuste devant les autres hommes de la prison.

### LA NOTION DE « CARE CARCÉRAL » CHEZ LES FEMMES ET CHEZ LES HOMMES

La femme est considérée comme une protectrice vers qui on peut toujours se tourner dans un dernier espoir, une mère ou une fille qui sera toujours là quoi qu'il arrive ; c'est ce que peuvent vivre les hommes même après une longue incarcération, du moins c'est l'impression majoritairement confirmée que les personnes travaillant dans le secteur carcéral féminin et masculin soulignent.

En effet, les professionnels sociaux se sont rendu compte que si une femme était incarcérée, une grande majorité de son entourage va peu de temps après lui tourner le dos. On peut expliquer cela (comme dit plus haut) car une femme est censée être bienveillante par nature donc si elle arrive malgré tout à commettre un quelconque crime ça doit vouloir dire qu'elle doit être fondamentalement mauvaise. C'est pour cette raison que de nombreuses femmes incarcérées doivent faire face à une plus grande difficulté, le fait de devoir subir une incarcération dans un premier temps et le fait que ces proches présents avant son emprisonnement commencent peu à peu à lui tourner le dos lors des visites au parloir. Même au niveau des services proposés dans les prisons, les choix de formation et l'accès aux divers ateliers sont organisés de manière inégalitaire. Effectivement, les formations sont presque toutes des formations typiquement masculines ne plaisant pas toujours aux femmes ou très éloignées de leur métier avant leur incarcération. De plus les ateliers de travaux pratiques sont réservés une grande partie de la journée aux hommes qui sont plus nombreux, ne laissant qu'une petite tranche horaire

pour toutes les femmes devant s'y rendre en même temps.

On observe très rarement ce phénomène chez les hommes. En effet, d'après les professionnels rencontrés, les hommes ont droit au *care* féminin bien plus longtemps que les femmes se trouvant derrière les barreaux. Ils soulignent que peu importe la durée des peines qu'ils ont à purger, les hommes bénéficieront toujours de plus de visites sur une durée plus longue, par exemple un homme aura bien plus souvent des paniers de linge lavé, plié et repassé, apporté par sa femme ou bien sa mère. Ce qui est nettement plus rare chez les femmes.

### EN GUISE DE CONCLUSION : LA FEMME, VICTIME OU COUPABLE ?

Dans l'imaginaire collectif, les femmes occupent presque toujours la place de victime ou de complice d'un compagnon délinquant, mais pas d'un « bourreau » ; effectivement comment une personne qui peut donner la vie, pourrait-elle l'ôter au cours de la même vie ? C'est difficilement imaginable voire impensable pour nombre d'entre nous mais pourtant cela est bien réel.

Les femmes subissent souvent, elles endurent diverses violences mais peu d'entre elles ripostent par rapport aux attaques reçues. Mais peu importe que les femmes soient victimes ou coupables, on se rend compte qu'elles n'ont pas le même accès à la justice que les hommes, même si certaines avancées ont été réalisées ces dernières années, notamment dans les cas de violences conjugales. Le droit reste encore aujourd'hui inégalitaire, dans la continuité de ce qui a existé dans le passé.<sup>15</sup>

Le contrôle social, celui que l'on exerce sur les femmes (précarisées le plus souvent) se passe entre le travail social dans des institutions, qui sont elles-mêmes régies par des textes de loi qui favorisent l'écart et la différence des sexes et des classes sociales qui sont eux-mêmes créés par la justice et ensuite resitués à la prison. ■

- 
- 1 Rostaing, Corinne et Lilian, Mathieu, La relation carcérale. Identités et rapports sociaux dans les prisons pour femmes..., *Revue française de sociologie*, 1998.
  - 2 Robert, Cario, *Femmes et Criminelles*, Éditions Érès, 1992.
  - 3 Cardé, Coline, «Le contrôle social réservé aux femmes: entre prison, justice et travail social», *Déviance et Société*, vol. 31, n° 1, 2007, p. 3-23.
  - 4 *Ibidem*
  - 5 Menabé, Catherine, *La criminalité féminine*, Édition L'harmattan, 2014.
  - 6 Cardé, Coline, «Le contrôle social réservé aux femmes: entre prison, justice et travail social», *Déviance et Société*, vol. 31, n° 1, 2007, p. 11.
  - 7 Cardé, Coline, «Le contrôle social réservé aux femmes: entre prison, justice et travail social», *Déviance et Société*, vol. 31, n° 1, 2007, p. 20.
  - 8 <http://www.slate.fr/story/174153/societe/les-femmes-et-le-crime-episode-1-criminelles-comme-hommes>
  - 9 Ogien, Albert, «Sociologie de la déviance», Presses Universitaires de France, 2012.
  - 10 Cardé, Coline, «Le contrôle social réservé aux femmes: entre prison, justice et travail social», *Déviance et Société*, vol. 31, n° 1, 2007, p. 3-23.
  - 11 <https://www.7sur7.be/7s7/fr/1502/Belgique/article/detail/3408275/2018/04/11/Les-femmes-oubliees-du-systeme-penitentiaire-belge.dhtml>
  - 12 Caroline, Cardé et Geneviève, Pruvost, *Penser la violence des femmes*, Édition La Découverte, Paris, 2012.
  - 13 <http://www.slate.fr/story/174153/societe/les-femmes-et-le-crime-episode-1-criminelles-comme-hommes>
  - 14 J'ai eu la chance de rencontrer une dizaine de professionnelles en lien avec le secteur carcéral pour la rédaction de cet article ( direction de prison, coordination de service d'aide au justiciable, gardien(ne), travailleurs sociaux, avocats, certains artistes ayant travaillé en immersion dans les prisons pour certains projets...)
  - 15 <https://info.arte.tv/fr/enquete-les-femmes-face-la-justice-miroir-de-la-societe>
-